

Archives départementales de Seine-et-Marne

CULTURE & LOISIRS

L'ENVIRONNEMENT DE CHÂTEAUBLEAU À L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Conférence donnée par Kahina Maames le 6 décembre 2011 à l'auditorium des Archives départementales de Seine-et-Marne.

La conférencière



Kahina Maames est titulaire d'un diplôme d'études approfondies (D.E.A.) en biosciences de l'environnement, chimie et santé à l'Université d'Aix-Marseille et a obtenu un diplôme d'expert micrographe des bois à l'Université Pierre et Marie Curie à Paris. Depuis 2006, elle prépare un doctorat en Histoire et Archéologie des Mondes Anciens, option *Milieus, cultures et sociétés du passé* à l'Université de Paris X (U) – Nanterre. Elle participe aux fouilles du site antique de Châteaubateau et se consacre à l'étude de bois gorgés d'eau provenant des puits gallo-romains mis au jour dans des secteurs d'habitat et d'artisanat.

La conférence

Partie 1 : Brève présentation du site de Châteaubateau

Pour ouvrir la conférence, Marie-Claire Coste, chef du service départemental d'Archéologie, puis Kahina Maames présentent brièvement le site de Châteaubateau, objet depuis 2005 d'un programme de recherches pluridisciplinaires mené par l'association archéologique de Châteaubateau (La Riobé), le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) et l'Université de Paris Ouest–Nanterre La Défense.

Aujourd'hui proche de Nangis et de Provins, le site de Châteaubateau est une agglomération thermale antique dont les premières traces datent du I^{er} siècle après J().-C. Située le long de la Via Agrippa, route antique reliant Boulogne-sur-Mer à Rome, cette ville comporte de nombreux vestiges notamment un sanctuaire de sources, plusieurs temples, un théâtre et trois quartiers d'habitation et d'artisanat.

Plusieurs activités artisanales y sont attestées : la métallurgie, le tissage, la poterie, la tannerie, la peausserie et le travail du bois. Les dernières traces d'occupation datent du V^e siècle et le site semble inoccupé jusqu'au X^e siècle.

Durée de la partie : 6 min. 13 s.

Partie 2 : La xylologie et l'environnement du site de Châteaubleau

L'environnement du site de Châteaubleau à l'époque gallo-romaine se détermine notamment par l'analyse de restes de bois retrouvés dans des puits. Les parcelles des quartiers d'habitation possèdent chacune un puits privé. La xylologie, science qui étudie le bois, permet d'identifier les espèces grâce à leurs structures anatomiques. Ainsi, il est possible de reconstituer l'environnement végétal, connaître les arbres à disposition autour des habitations et les modes et rythmes d'exploitation de ces arbres.

Kahina Maames présente le résultat de ses recherches : les essences de bois les plus fréquentes, les types de bois façonnés, les variétés d'arbres cultivées et celles importées, l'entretien des arbustes dans les parcelles, etc. De ces éléments, elle reconstitue un environnement ouvert, exploité et défriché, fait de lisières, de jardins, de haies et de vergers associés à l'habitat.

Durée de la partie : 14 min. 37 s.

Questions du public

Pour des raisons de droit, l'ensemble des échanges avec le public n'est pas diffusable. Par conséquent, des coupes ont été effectuées entre les questions présentées ci-dessous.

- Pourquoi les gens jetaient-ils des choses dans les puits ? **Durée de la partie :** 1 min. 52 s.
- Les objets retrouvés dans les puits sont-ils tombés accidentellement ou ont-ils été jetés volontairement ? Datent-ils de l'époque gallo-romaine ou sont-ils postérieurs ? **Durée de la partie :** 2 min. 55 s.

TÉLÉCHARGER



Dépliant de présentation de la conférence de Kahina Maames.pdf PDF - 339.54 Ko (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/03-novembre2011ch_teaubleau_flyer.pdf)



Bibliographie sélective : le site de Châteaubleau PDF - 56.89 Ko (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/03-novembre2011ch_teaubleau_biblio.pdf)

Jeunes chercheurs

➤ [Kahina Maames](#)

Présentation de la thèse de Kahina Maames réalisée avec le soutien du Département de Seine-et-Marne

ATTENTION**Droits**

Les conférences sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle. Aucune réutilisation ne peut en être faite sans l'accord des conférenciers.

➤ [Contacter la Direction des Archives départementales](#)